

ANNEXES
3/ RÉSULTATS ÉLECTORAUX

RÉSULTATS ÉLECTORAUX

Pour les CROUS et le CNOUS comme pour le CNESER il ne s'agit pas d'un suffrage direct des étudiants. Pour les œuvres, les étudiants votent depuis 1975 pour les CROUS. Ce sont ensuite ces élus étudiants qui votent pour élire leurs représentants au CNO. Dans l'article de Cécile Hochard, « du Comité supérieur des œuvres au Centre national des œuvres » nous donnons la participation électorale en rappelant qu'en 1987 une réforme a élargi le corps électoral puisque tous les inscrits à l'Université peuvent voter aux CROUS (alors qu'auparavant la catégorie de bénéficiaires des œuvres excluait des catégories d'étudiants).

En ce qui concerne le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) créé par la loi Faure après 1968, la loi Savary de 1984 en a modifié les règles. En effet, entre 1971 et 1984, les grands électeurs (membres des conseils d'Université) étaient eux-mêmes élus au suffrage indirect par les étudiants membres des conseils d'UER (Unité d'enseignement et de recherche). La loi Savary a créé les UFR dont les conseils sont toujours élus au suffrage direct. Par contre, au lieu d'un conseil d'Université, on a trois « conseils centraux » (conseil d'administration, conseil des études et de la vie universitaire, conseil scientifique) désormais élus également au suffrage direct des étudiants. Ce sont les élus étudiants de ces conseils centraux des universités qui constituent le collège électoral du CNESER. Nous ne sommes pas en mesure de donner un pourcentage de votants étudiants pour les élections aux conseils d'UFR et centraux. Ils existent par contre pour les années 1970 (voir travaux d'Isabel Boussard indiqués en bibliographie) et l'opération consistant à attribuer à chaque organisation nationale tel ou tel élu est extrêmement délicate, des alliances locales ne correspondant pas forcément à la structuration nationale du champ organisationnel étudiant. Enfin, il convient de prendre en compte que certaines organisations ont boycotté ces élections, comme l'UNEF unité syndicale depuis 1971, le MAS après 1977, puis l'UNEF-ID jusqu'en 1981. Le tableau donne le nombre de sièges attribué au CNESER à chaque organisation, et le pourcentage des voix indiqué est celui recueilli par chaque liste parmi les grands électeurs exprimés.

Cent ans de mouvements étudiants

CNESER : Élections					
	Élus	% des voix		Élus	% des voix
	1971			1972	
UNEF	7	40,6	UNEF	10	60
LIDIE (Liste indépendante des intérêts des étudiants)	3	18,73	CLEF	5	25
CLERU	2	8,65	UNI	1	7,4
UNI	1	8,55	MARC	1	7
AMRU	1	5,91			
Défense Libertés ét.	1	7,81			
MARC	1	4,64			
Action régionale universitaire	0	3,90			
FNEF	0	2,42			
Liste cogestion	0	0,52			
Féd. étudiants sérieux	0	0,84			
Liste action régionale	0	0			
	1979			1983	
UNEF	10	59,32	UNEF-ID	6	33,06
CLEF	3	19,77	UNEF-SE	5	31,46
FNEF	1	5,16	PSA	1	5,71
UNI	3	15,76	UNI	2	9,62
			CELF	1	5,08
			CNEF	1	6,42
			FNEMS	0	0,98
			Ét. indépendants	1	7,67

Annexes

CNESER : Élections					
	Élus	% des voix		Élus	% des voix
	1989			1991	
UNEF-ID	4	35,67	UNEF-ID	4	32,05
Défense des étudiants	2	18,89	UNEF-SE	2	18,05
UNEF-SE	2	16,38	UNI	2	18,14
UNI	2	14,67	CELFF	1	4,42
CELFF	1	9,15	Défense des ét./FAGEM	2	20,81
PSA	0	5,23	CNEF	0	3,77
			GAMMA	0	2,76
	1994			1996	
Assoc. ét.	3	29,12	UNEF-ID	4	29,49
UNEF-ID	3	25,98	FAGE	3	27,33
UNI	2	17,16	UNEF	2	17,10
UNEF	2	16,46	UNI	1	16,91
PDE	1	11,23	PDE	1	11,20
	1998			2000	
UNEF-ID	5	38,11	UNEF-ID + UNEF	5	44,32
FAGE	3	25,45	CNELIA	3	27,93
UNI	1	13,97	UNI	2	17,82
UNEF	1	11,29	PDE	1	9,91
PDE	1	11,16			
	2002			2004	
UNEF	5	39,63	UNEF	5	37,99
FAGE	3	25,41	FAGE	2	18,61
UNI	2	17,36	UNI	2	16,32
PDE	1	10,54	PDE	2	14,20
SUD-FSE	0	7,50	CE/FEDER	0	5,56
			SUD	0	4,66
			FSE	0	2,65

Cent ans de mouvements étudiants

CNESER: Élections				
	Élus	% des voix	Élus	% des voix
	2006			
UNEF	5	41,8		
FAGE	3	22,30		
UNI	1	12,50		
CE	1	12,30		
PDE	1	7,60		
SUD/FSE	0	3,50		